

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 34 Art de la sage-femme 4: décider des stratégies d'intervention et d'accompagnement pré et per natal

| | | | |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code | PAMI3B34SF | Caractère | Obligatoire |
| Bloc | 3B | Quadrimestre(s) | Q1Q2 |
| Crédits ECTS | 3 C | Volume horaire | 48 h |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | Anna-Maria SCARFALLOTO (anna-maria.scarfalloto@helha.be) Jonathan CORDIVANI (jonathan.cordivani@helha.be) | | |
| Coefficient de pondération | 30 | | |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification | bachelier / niveau 6 du CFC | | |
| Langue d'enseignement et d'évaluation | Français | | |

2. Présentation

Introduction

La finalité est d'initier les étudiants au suivi des grossesses à risque.

Du dépitage à la prise en charge interdisciplinaire

L'UE 24 est un pré requis de cette unité d'enseinemet.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
 - 4.1 1. Rechercher les informations à partir des sources de données
 - 4.2 2. Poser et/ou participer à l'élaboration du (des) diagnostic(s)
 - 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
- Compétence 8 **Conceptualiser un processus de recherche scientifique dans le domaine d'expertise des sages-femmes**
 - 8.1 1. Développer une réflexion sur sa pratique en vue de l'améliorer sur base des données probantes
 - 8.2 2. Fonder sa pratique sur les données probantes

Acquis d'apprentissage visés

L'étudiant sera capable de:

- Connaître les signes et les caractéristiques des pathologies gynécologiques, gravidiques et obstétricales.
- Détecter les grossesses à risque
- Faire face aux complications avant l'arrivée du médecin
- Collaborer à la surveillance et aux soins des femmes présentant une grossesse pathologique
- Conduire un interrogatoire ciblé
 - Prioriser les données
 - Etablir une liste de risques
 - Adapter son examen clinique et obstétrical à la situation
- Décider des examens complémentaires (le cas échéant)
- Analyser les examens cliniques et complémentaires
- Etablir et/ou confirmer le diagnostic
 - Poser un pronostic obstétrical, maternel, foetal
- Proposer une PEC pluridisciplinaire

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : PAMI2B24SF
 Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

| | | |
|-------------|--|-----------|
| PAMI3B34SF· | Art de la sage-femme 4: décider des stratégies d'intervention et d'accompagnement pré et per natal | 48h / 3 C |
|-------------|--|-----------|

Cette activité d'apprentissage comprend les parties suivantes :

| | |
|--|------|
| Pathologies gynécologiques, gravidiques et obstétricales | 24 h |
| Raisonnement clinique associé aux grossesses pathologiques | 24 h |

Contenu

Pathologies gynécologiques, gravidiques et obstétricales

1. Infections cervico-vaginales au cours de la grossesse.
2. Peau et grossesse.
3. Thyroïde et grossesse.
4. Foie et grossesse.
5. Obésité et grossesse.
6. Poumon et grossesse.
7. Hémorragies du 1er, 2ème et 3ème trimestre.
8. Hémorragie de la délivrance.
9. Menace d'accouchement prématuré et rupture prématurée de la poche des eaux.
10. Hypertension artérielle et grossesse.

Raisonnement clinique

- 1.Introduction: les risques, RC, rôle de la SF Chapitre
- 2.Les facteurs exogènes
- 3.Les infections
- 4.Les infections urinaires
- 5.La MAP
6. La RPPE
- 7.L'HTA, pré-éclampsie, éclampsie, hellp syndrome
- 8.Métrorragies du 2ème et 3ème trimestres

Démarches d'apprentissage

Cours magistral participatif
 exercices de raisonnement clinique
 cas clinique
 jeux de rôle

Dispositifs d'aide à la réussite

SAR

Rendez-vous
Contact mail possible

Sources et références

sources bibliographiques intégrées au cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Power point

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit intégrateur

Questions ouvertes

Cas clinique

Pondérations

| | Q1 | | Q2 | | Q3 | |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
| | Modalités | % | Modalités | % | Modalités | % |
| production journalière | | | | | | |
| Période d'évaluation | | | Exe | 100 | Exe | 100 |

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

En cas de non maîtrise des critères minimaux d'apprentissage l'examen sera en insuffisance = 2/20

Critères minimaux d'acquisition définis dans les acquis d'apprentissage visés ci dessus.

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement intégrée, l'étudiant est tenu d'atteindre la maîtrise minimale des compétences et acquis (note égale ou supérieur à 10/20) décrits dans la fiche ECTS. La note de l'UE est attribuée de façon collégiale par les enseignants responsables des activités d'apprentissage lors des concertations faisant suite à la session d'examens. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).